

## Infos pratiques – Remise des diplômes

 Le diplôme est un document **unique et officiel** : il est donc à conserver précieusement.

 **Si vous ne pouvez pas venir à la cérémonie de remise des diplômes du 17 octobre :**

Les diplômes seront disponibles au lycée **du lundi 3 novembre 2025 au lundi 31 août 2026.**

 **Passé cette date, les diplômes non retirés seront renvoyés au Rectorat de Nantes.**

 **Deux solutions si vous ne pouvez pas vous déplacer :**

### 1. Réception par courrier recommandé (nominal)

Envoyez au Lycée des Métiers Sainte-Anne :

- Le formulaire « demande d'envoi de diplôme »
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Une vignette postale à 8,80 € pour la France et 11.95 € pour l'étranger

### 2. Retrait par une autre personne (procuration)

La personne désignée devra présenter :

- Le formulaire « procuration à un tiers » complété et signé par le titulaire du diplôme
- La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- La pièce d'identité du bénéficiaire de la procuration (ou photocopie recto-verso si envoi postal)

 **Sans ces documents, aucun diplôme ne pourra être remis ni envoyé.**

En attendant de vous retrouver, toute l'équipe vous adresse ses félicitations 